



Regards croisés sur les missions, la formation et le vécu des agents pénitentiaires en Belgique et en Allemagne

Journée de rencontre
du 20 octobre 2018

Affranchissement
postal

Liminaire

Le premier contact du visiteur à l'entrée de la prison est très souvent celui d'agents pénitentiaires. Au sujet de ces travailleurs de première ligne en milieu carcéral, les visiteurs se posent de nombreuses questions.

Quelles missions doivent-ils remplir ? Comment devient-on agent pénitentiaire ? Quel est leur vécu réel au quotidien ? Que pensent-ils des visiteurs ? Comment les visiteurs devraient-ils les aborder ?

La rencontre proposée le 20 octobre 2018 offrait l'occasion de répondre à ces différentes questions avec l'espoir de favoriser à terme une plus grande compréhension, voire une collaboration, entre les agents et les visiteurs.

Notre choix s'est fixé sur des échanges en toute simplicité avec deux personnes de terrain. Et comme notre association souhaite développer des projets à dimension européenne, nous avons invité Anne Lepage, agente pénitentiaire à la prison de Saint-Gilles et Michael Frösch, surveillant-formateur allemand, afin d'élargir et d'enrichir nos réflexions et nos débats.

De plus, les grèves se multipliant dans les institutions carcérales belges, et à l'heure où une loi devrait instituer un service minimum dans nos prisons, ce parallèle entre les deux pratiques pouvait avoir du sens et présenter un certain intérêt.

Nos invités ont répondu volontiers à toutes nos questions et ce, sans langue de bois. Nous les en remercions chaleureusement.

Pour le CA
Solange Pourveur
Présidente

1. **Nos intervenants :**

Madame Anne Lepage, après une jeunesse difficile et certaines hésitations, a postulé auprès de l'administration pénitentiaire.

Après un examen d'entrée au Selor (Bureau de sélection d'emploi de l'administration fédérale) et plusieurs formations, examens et stages au sein du système pénitentiaire, elle sera engagée.

Actuellement, elle est attachée à la prison de Saint-Gilles où elle exerce son métier depuis avril 2011.

De son côté, Michael Frösch compte 30 années d'ancienneté dans le domaine pénitentiaire, dont 20 ans au sein de la prison. Chaque *Land* ayant son propre centre de formation, il travaille à l'École de formation du personnel pénitentiaire en Rhénanie du Nord-Westphalie.

2. **Les missions et qualités requises de l'agent pénitentiaire :**

A. **En Belgique :**

Anne :

L'agent doit avoir le sens des responsabilités. Il doit :

- principalement assurer la légalité, la sécurité et l'humanité au sein de la prison ;

- garantir la sécurité de toutes les personnes internes et externes à l'établissement pénitentiaire ainsi que la sécurité de l'environnement en général ;
- exécuter les contrôles interne et externe prévus pour garantir cette sécurité ;
- signaler les incidents oralement et par écrit en vue d'une éventuelle intervention immédiate et/ou une procédure disciplinaire pouvant déboucher sur une sanction sous la gestion de la direction, et par là, éviter, tant que faire se peut, la récidive ;
- pouvoir utiliser les dispositifs de sécurité comme par exemple : les appareils RX, les détecteurs de métaux, les fouilles, les menottes, les entraves ou encore le talkie-walkie ;
- assurer la sécurité physique et psychique du détenu tous azimuts (penser au codétenu, aux visiteurs, aux autres surveillants ou aux intervenants divers) ;
- œuvrer à la réinsertion. Pour cette mission, elle se dit bien dépourvue car sans moyens ;
- organiser la vie quotidienne des détenus pour garantir une exécution humaine et judicieuse des peines ;
- entretenir les contacts avec la hiérarchie, les collaborateurs et les détenus pour contribuer à une bonne communication et un bon fonctionnement ;
- accepter la remise en question et développer de manière continue ses compétences et ses motivations ;
- ...

B. En Allemagne :

Michael :

Depuis 8 ans, il est formateur des agents pénitentiaires à l'école de Rhénanie du Nord- Westphalie.

Pour lui, la mission essentielle d'un agent consiste à **œuvrer en vue de la réinsertion des détenus.**

Il présente le rôle de l'agent en cinq tableaux :

I. L'agent :

- reçoit le détenu lors de son incarcération et s'en occupe aussi lors de sa libération ;
- encadre la personne incarcérée, **la prend littéralement en charge, il est son « partenaire »** ;
- dialogue avec elle et éventuellement traduit et explique quand c'est nécessaire. Il l'aide, éventuellement, à lire et écrire ;
- s'occupe des visites ;
- veille également à l'hygiène ;

II. L'assistance consiste à fournir :

- les différents repas ;
- les articles de première nécessité : de toilette, d'habillement... ;
- les formulaires nécessaires ;

L'agent s'occupe aussi

- de la douche, du cachot et de donner toutes les informations importantes ;

III. Surveillance proprement dite :

- il explique au détenu le règlement et le déroulement de la journée type ; il s'occupe de la gestion des trafics interdits de drogues et de substances illicites ;
- il réalise le comptage des détenus ;
- il contrôle la cellule du détenu ;

IV. L'accompagnement :

Il accompagne le détenu dans les différents déplacements : thérapies, sports, cours de formation... (avec distinction entre la détention fermée et la détention ouverte) ;

V. La sécurité :

- les contrôles, les fouilles... ;

- la gestion des conflits ;
- la sécurité des cellules ;
- la gestion des équipements de sécurité et de surveillance ;
- les réunions du personnel et la maîtrise de toutes les règles importantes ;

Il insiste sur le premier principe de base très important qui est de devoir faciliter la réinsertion et la responsabilisation sociale du détenu pour un futur sans délinquance.

Ce principe est accompagné de trois principes secondaires :

- 1) la vie en détention doit ressembler à la vie en société à l'extérieur, c'est-à-dire la plus proche possible d'une vie « normale » ;
- 2) viser la réinsertion ;
- 3) éviter les conséquences néfastes de la privation de liberté ;

Pour permettre une réinsertion sans récidive, Michaël insiste sur le fait qu'il est très important d'être attentif à ces trois principes.

Question - Une visiteuse :

Les agents ont-ils des réunions d'échange et de travail ou restent-ils isolés (chacun pour soi) ? Si oui avec qui et à quelle fréquence ?

Michael explique que la réunion du personnel permet d'évoquer les problèmes personnels de chaque détenu, afin que tous les agents en soient informés. La direction y participe. Ces réunions se tiennent une fois par semaine ou plus si nécessaire.

Anne pense qu'il conviendrait aussi de favoriser les contacts des agents avec les services extérieurs et les visiteurs, en plus des contacts internes. Intéresser les détenus eux-mêmes à un échange avec des agents - sur base volontaire de part et d'autre - aurait du sens pour pouvoir exprimer leur colère, leurs frustrations, leurs attentes et ce, aussi bien pour les détenus eux-mêmes que pour les surveillants. Par contre, il n'y a pas de réunions d'échanges systématiques entre agents ni entre agents et direction. On peut le regretter.

Avec un brin d'ironie, elle explique « qu'il faut parfois davantage se méfier des bleus que des gris »

Question - Une visiteuse :

Qu'entendez-vous quand vous parlez de davantage se concilier les bleus que les gris ?

« Chaque prison, explique Anne, a un règlement interne qui se base sur la *Loi de Principes* par rapport à sa structure et à ses effectifs.

Mais il appartient souvent à l'agent de mettre des limites tout en restant humain. Malheureusement, il peut arriver que certains se laissent entraîner dans des trafics, trafics qui vont le plus souvent se retourner contre eux. Quand un collègue est pris dans ce type de chantage et de corruption, cela crée une situation ingérable dans une section.

Il est indispensable que les agents aient une attitude plus sociale, mais aussi, sur certains points, plus carrée et règlementaire ; il faut créer un équilibre qui reflète ce qui se vit à l'extérieur. Il est important pour le détenu de retrouver la même situation lors de sa réinsertion. Cela demande une entente entre collègues, ce qui n'est pas toujours évident.

En prison, il peut y avoir des violences d'agents envers les détenus, de même de détenus vis-à-vis des agents. Toutefois, cela devient plus rare.

La plupart des agents, qui arrivent aujourd'hui, ont plutôt une fibre sociale. Ils comprennent néanmoins qu'il n'y a pas lieu de vouloir transformer le détenu, mais qu'il ne faut pas être naïfs non plus !

La position du groupe est particulièrement délicate lorsque nous sommes témoins de violences, et surtout, quelle solution y apporter ?

Là, il faut faire face à nos collègues, au risque de se « mettre à dos » une partie du groupe. Certains n'osent pas signaler ce genre d'incident concernant des violences ou des trafics. Ce n'est pas toujours évident. Voilà pourquoi il faut davantage *rapprocher les bleus*. La Commission de Surveillance, qui existe autant pour les agents que pour les détenus, peut nous aider, ainsi que le SPS ».

3. Formations dispensées et formations continuées :

A. Formations dispensées :

➤ **En Belgique**, la formation dure un an avec 50 jours de bases théoriques qui sont alternés avec des stages sur le terrain.

Étant donné qu'il existe trois communautés en Belgique, le CFPP (Centre de Formation du Personnel Pénitentiaire) à Marneffe dispense une formation de base en français aux membres débutants du personnel

pénitentiaire francophone. L'OCPP (*Opleidingscentrum voor Penitentiair Personeel*) de Brugge et de Merksplas offre la même formation pour le personnel néerlandophone.

Ces centres de formation ont pour vocation de former les personnels pénitentiaires (personnels de surveillance, de direction, administratifs et techniques, etc.).

Afin d'assurer un développement permanent de leurs compétences, les membres du personnel peuvent aussi suivre des formations continuées. Ils peuvent se recycler au CFPP de Marneffe et à l'OCPP de Merksplas dans leur langue. Cette formation se passe toujours en prison, ce qui est un avantage puisque cela permet d'avoir des contacts avec des détenus.

Immersion possible !

Anne a souhaité « tester l'enfermement ». Elle explique qu'habitante à Bruxelles, elle a logé à Marneffe et dormi dans une cellule, ce qui fut une expérience importante. Elle a pu ainsi se mettre dans la peau du détenu en vivant dans l'atmosphère de la prison. Toutefois, la porte n'était pas fermée à clef, ce qui fait une grande différence ! Elle y a vécu les fouilles quotidiennes et imprévisibles de « sa cellule », dont des fouilles des effets personnels, etc. Les stagiaires n'ont pas le droit d'avoir de l'alcool ni des substances illicites selon la loi. Le GSM doit être enfermé dans un casier en journée pendant la formation et ne peut être récupéré que pendant les pauses et le soir pour pouvoir appeler la famille ou ses amis.

Tous les agents ne font pas cette expérience de vie en cellule, mais ils peuvent en faire la demande, s'ils suivent une formation à Marneffe de plusieurs jours.

- Concernant la formation, elle cite principalement les sujets suivants :
 - la mission des établissements et des agents pénitentiaires, l'histoire pénitentiaire, de la justice, la présentation des services spécifiques en prison, internes et externes ;
 - Dans le domaine de la Justice :
le droit classique, le droit pénal, et la justice réparatrice. La Loi de principes, le règlement général des prisons, ainsi que le règlement intérieur de leur propre prison ; également la discipline personnelle et hiérarchique, et le bien-être au travail ;
 - la communication sous différentes formes, comme celle de détecter un détenu qui entre dans une phase agressive. « *Ce n'est pas parce qu'un détenu vous insulte qu'il faut le jeter immédiatement au cachot.* » Il y a la gestion du stress, des conflits et la self-défense ;

- la rédaction des rapports est enseignée, ainsi que la réglementation officielle et officieuse, cette dernière devant tenir compte de la structure de l'établissement, de l'effectif et de la surpopulation ;
- les règles pénitentiaires européennes et les Droits de l'Homme ;
- la relation et les risques possibles avec et entre les détenus ;
- les drogues et l'usage de ces drogues, comment réagir face à un toxicomane ;
- l'hygiène et les maladies, les maladies mentales, la prévention du suicide en milieu carcéral ;
- l'outil informatique utilisé en prison ;
- l'utilisation du matériel radio, les fouilles des cellules et des détenus, les journées d'intégration ;
- les appels à réaliser durant la journée (vérification du nombre de détenus et de leur santé) ;
- En option, il y a le secourisme ou la formation de pompiers ou la gestion de l'équipe de surveillance ou encore un cours sur l'islam et la radicalisation.

N.B. Une section a été créée à Marneffe où les apprenants vivent l'expérience des émeutes, des conflits, des trafics de médicaments ou autres pour voir comment ils réagissent. Ils y sont surveillés par caméras pour analyser leurs réactions. C'est ce qui est appelé les exercices d'intégration.

- Après chaque période de stages, qui se font avec une interruption de 15 jours entre les cours, il y a des réunions de feed-back avec les agents, les formateurs, et les supérieurs, ce qui permet de discuter des problèmes éthiques rencontrés et de savoir comment se tenir au plus près du règlement tout en restant humain et de conserver l'objectif de la réinsertion.
- Au niveau pratique : citons la transmission des informations, le travail en équipe, la gestion des mouvements, la surveillance du préau, l'utilisation de caméras, le contrôle des barreaudages, la rédaction directe, la distribution des repas, du courrier, et des médicaments (qui sont mis sous scellés dans des petites plaquettes bleues préparées par une infirmière et une pharmacienne). Suivant le règlement de tous les établissements, ils ne peuvent être distribués que par l'infirmière, mais en pratique dans certaines prisons, par manque d'effectifs, les agents les distribuent aux détenus le matin. Sauf au centre hospitalier et à l'annexe psychiatrique où les infirmières gèrent exclusivement cette distribution.

➤ **En Allemagne**, il y a trois, voire quatre types d'études (secondaires) qui fonctionnent autrement qu'en Belgique. Le quatrième type d'écoles pourrait être considéré comme une école intégrée qui rassemble les trois autres types.

D'où, selon les certificats obtenus, il y a plusieurs possibilités et conditions d'entrée.

Conditions préalables pour l'apprentissage :

1. dispositions psychologiques et physiques appropriées,
2. certificat d'études secondaires inférieures qui permet d'aller dans une école supérieure non universitaire,
3. certificat d'études secondaires supérieures qui permet d'entrer à l'université
4. formation professionnelle de 10 ans qui ressortit plutôt à un apprentissage qu'à des études,
5. âge minimum : 20 ans

Après ces formations, les personnes concernées passent des tests qui durent deux jours sous l'égide des directeurs pénitentiaires qui en sont les responsables. Il s'agit plus précisément des directeurs des établissements, du psychologue, du directeur du service pénitentiaire, du chef de formation et du conseiller du personnel.

Les tests sont basés sur la condition physique (Michael, qui a une formation sportive, a introduit ce test en 2008). Il ne s'agit pas de sport de haut niveau.

Les tests basés sur l'orthographe, la rédaction, les tests d'intelligence et de personnalité, la gestion d'un groupe de paroles et de conversations personnelles... sont très importants. Chaque établissement réalise lui-même les tests avec plusieurs spécialistes.

Les cours théoriques sont donnés en 3 fois durant trois mois à l'école de formation pénitentiaire :

Cours théoriques :

- droit public, administratif, pénal, pénitentiaire, droit de gestion,
- documentation, criminologie, psychologie et pédagogie,
- mission d'assistant social : communication, sport, gestion de conflits et techniques de sécurité.

Cours pratiques :

La personne passera successivement deux mois et demi, quatre mois, cinq mois et demi et encore trois mois dans différents établissements pénitentiaires et travaillera dans tous les secteurs :

- ✓ détention préventive
- ✓ détention ouverte
- ✓ détention fermée
- ✓ détention pour femmes
- ✓ détention pour hommes
- ✓ détention pour jeunes détenus

La formation se déroule sur plusieurs années, 2 ans de cours et de stages suivis d'une période d'engagement de 3 ans à l'essai au terme desquels **le candidat peut ne pas être retenu.**

⇒ **Aujourd'hui, tant en Belgique qu'en Allemagne, le renouvellement et le recrutement des agents posent problème.**

B. Formations continuées :

La montée de l'Islam en prison, la radicalisation et autres sujets plus terre à terre comme le problème de tiques... font l'objet de formations ces dernières années, par nécessité.

Quels nouveaux modules de formation seraient encore souhaités ?

À Saint-Gilles, plusieurs agents sont en demande d'une formation de plus longue durée, les matières étant enseignées trop brièvement. Anne cite la psychologie, la criminologie, le droit, l'éthique, la gestion de conflits et la self-défense.

Si des formations continuées sont désirées, les intéressés savent que les formations supplémentaires sont souvent entravées par le manque de personnel qui incite les directions d'établissement à les boycotter, mais aussi par manque de budgets (ou de volonté politique ?)

Pour les mêmes raisons, la durée des stages est souvent réduite. L'idéal serait deux ans de théorie, entrecoupés de stages dont la durée devrait être beaucoup plus longue **et** qui, selon les résultats, devraient être

éliminatoires. Si la personne ne correspond pas au poste, elle devrait être invitée à se réorienter ailleurs.

Les stages devraient permettre la découverte de plusieurs prisons. La façon de travailler est différente selon les régions et l'établissement carcéral. Mais, faute de moyens, les stages se passent dans une seule prison : la prison d'attache.

Michael explique que les modules de formation évoluent dans le temps et selon le recrutement souhaité.

4. Le travail des agents sur le terrain :

Ou quel est votre vécu quotidien ?

A) **Anne** gère la discipline et la mise au travail. Chaque jour :

Elle doit prendre connaissance des rapports disciplinaires et gérer l'agenda des auditions journalières avec les directeurs (*elle dispose de 72 heures pour un incident qui a nécessité une mesure provisoire et de 7 jours pour les autres*). Elle doit vérifier que tous les rapports, les documents et les procédures sont complets et en ordre juridiquement, tenir compte des occupations de la direction, de la demande d'un avocat par le détenu, de la disponibilité des témoins, des avis médicaux et des avis du personnel si nécessaire...), prendre des notes lors des auditions, rédiger le rapport de l'audition et de la décision disciplinaire, le faire signer en fin de journée par la direction et le remettre le lendemain au plus tard au détenu. Elle doit s'assurer également qu'il a vu le médecin et le directeur dans les 24 heures s'il est au cachot.

En moyenne, à Saint-Gilles, il y a 10 à 12 rapports disciplinaires par jour.

Elle s'occupe aussi de la relation avec les avocats, la police, les services externe et interne concernant le dossier disciplinaire et du travail des détenus. Des mesures provisoires ainsi que des mesures et régimes de sécurité particuliers concernant les détenus en fonction de leur détention, comme les terroristes, les chefs de gangs, ceux qui présentent des risques d'évasion ou d'atteinte à la sécurité, et tous les cas psychiatriques qui doivent être mis sous régime médical ou de sécurité particulière.

Pour le travail, elle élabore la liste d'attente des détenus demandeurs (± deux mois et demi à trois mois de délai d'attente !)

Les possibilités de travail sont limitées, on peut citer :

- en cuisine (tenue bleue = plonge, blanche = préparation pour les détenus et réfectoire = préparation pour le personnel),
- activités de réparations (plombier, soudeur, peintre, maçon, chauffagiste, menuisier, électricien),
- ateliers pour firmes externes, servants, vestiaires, coach fitness, coiffeurs, écrivains, imprimeurs, domestiques, entretien grand jardin...

La régie a des demandes de firmes extérieures pour réaliser des travaux en atelier à l'intérieur de la prison.

Le responsable de la bibliothèque utilise « l'écrivain » qui va aider des détenus illettrés à être capables d'écrire leurs demandes, leur courrier... ils sont considérés comme travailleurs et obtiennent une gratification.

La « rémunération » est faible. On avait parlé d'une augmentation, mais jusqu'ici le projet a avorté pour des raisons budgétaires. Certains postes ne sont pas toujours ouverts selon la quantité de travail à effectuer, faute d'effectifs d'agents présents pour assurer la surveillance des travailleurs en déplacement dans la prison.

Combien êtes-vous à faire ce travail à Saint-Gilles ?

« En 2014, nous n'étions que deux et depuis 2017 nous sommes trois ».

B) Quant à Michael :

- la journée commence par la répartition des tâches ; la sécurité, l'organisation des transferts et mouvements, appels, repas, mouvements vers le travail, le service médical, les visites, les activités « temps libres ». Entretiens particuliers avec certains détenus, promenades, réunion des agents ...

- appel, retour des travailleurs pour le repas de midi ;

- l'après-midi, assez semblable à la matinée, avec aussi : accès au téléphone, psychologue, agents pénitentiaires, douches, sport et activités diverses.

À noter que les détenus qui ont travaillé pendant la journée peuvent avoir du temps libre pour participer à des cours de cuisine, d'art, de musique dans un ensemble, de langue pour les étrangers, des cours d'intégration...

Actuellement, comme responsable « formation », il exerce une influence sur l'organisation et insiste sur le respect mutuel entre agents et détenus ; il assure un soutien aux bénévoles.

➤ **Les visites des familles sont évoquées :**

En Belgique, une personne en maison d'arrêt (en préventive) peut voir les siens tous les jours et en maison de peine (après condamnation), c'est trois fois par semaine pour une durée d'une heure. Si le visiteur vient de l'étranger, il peut demander à l'avance, auprès de la direction de l'établissement, de bénéficier d'une double visite pour une durée de deux heures.

En Allemagne, **et** d'une façon régulière, les visites ont lieu **deux fois par mois**. Mais, il y a des visites spéciales sans surveillance et des visites père-enfant(s) en plus. Michael explique que depuis un mois, il existe la possibilité dans une des prisons de Rhénanie de communiquer avec la famille via Skype.

Par contre, dans nos deux pays, pour entrer en contact avec la famille, les GSM sont prohibés.

En Belgique, les « mouvements » vers les familles représentent un travail supplémentaire pour les agents pénitentiaires, mais, pour le détenu, cela peut être très positif. Les visites permettent le maintien du lien avec les amis, le conjoint et les enfants et, à la sortie, peuvent favoriser la réinsertion dans la société. Mais, le nombre de visites par semaine laisse, pour certains, peu de temps pour le suivi de formations ou d'activités en vue de cette même réinsertion !

Des visites « parent-enfant(s) » chaque semaine et des visites hors surveillance (VHS) une à deux fois par mois selon l'établissement pour une durée de deux heures existent aussi chez nous.

5. Les grèves des agents pénitentiaires :

La position d'un syndicat reconnu est claire : les détenus et agents vivent ensemble, si le bien-être de chacun est au rendez-vous, il n'y a pas de nécessité de faire grève (propreté, nourriture suffisante, respect des droits de chacun...). Est-ce le cas ?

Il faut aussi savoir que certains protocoles d'accords, dont celui de 2016, ne sont pas encore mis en œuvre. Plusieurs agents pénitentiaires sont

dans l'impossibilité de prendre les jours de congé auxquels ils ont droit (réduction du personnel et aussi absentéisme).

Anne :

En Belgique, les agents pénitentiaires s'accrochent au droit de grève, ce qui leur serait refusé ailleurs (*la Belgique est un des seuls pays d'Europe à ne pas imposer un service minimum aux fonctionnaires des prisons*)¹ ;

Elle se déclare contre la grève, mais pour un service minimum ou pour la grève du zèle en respectant à la lettre la réglementation par rapport aux consignes de sécurité, avec comme conséquence le ralentissement des services, y compris pour le parloir social.

La plupart des grèves ont été menées sans succès et, parfois, pour obtenir des avantages personnels. Indépendamment de l'obligation européenne, les détenus ont droit, selon notre interlocutrice, à des conditions de détention dignes et décentes, à des soins de santé assurés, aux visites, aux douches, aux préaux... ce qui est impossible ou peu évident lors des grèves.

Michael :

En Allemagne, le droit de grève n'existe pas pour les fonctionnaires de l'État, donc le service reste identique.

Les changements souhaités sont traités au cours de négociations avec les syndicats, éventuellement, avec un médiateur. Une pétition peut être envoyée à la « *Diète du Land* » ou à l'échelon fédéral. Les changements sont extrêmement lents, mais il y a quand même toujours un espoir.

Anne :

Finalement, Anne pense que les agents souhaitent d'abord une écoute et davantage de considération à leur égard. Il y a beaucoup de frustration et de démotivation parmi ses collègues. Le minimum, pour elle, « c'est que leurs demandes soient prises en considération, et ce, à tout niveau ».

¹ La législation sur ce point a changé depuis cette rencontre (Moniteur du 11/04/2019 : https://ejustice.elfri.be/cgi_loi/change_lq.pl?language=fr&la=F&cn=2019032312&table_name=loi)

Le mot qui revient aussi constamment est celui de la **rationalisation**, et c'est valable pour tous les services, pas seulement parmi les agents pénitentiaires. Il faut savoir que les quotas imposés par la loi ne sont pas respectés. Un agent parfois pour 60 détenus est-ce acceptable ? Le travail ne peut pas être bien fait et l'agent autant que les détenus sont potentiellement en danger.

Il est à noter que les choses devraient s'améliorer en cas de grève pour les détenus puisqu'un service minimum est désormais obligatoire.
(M.B du 11 avril 2019 – voir note supra)

6. Relation entre agents et visiteurs bénévoles :

Pour nous visiteurs, il est important de comprendre le rôle des agents pénitentiaires, leurs tâches, les fatigues qu'ils endurent et les frustrations qu'ils vivent. Nous serions intéressés de situer la relation entre les agents et les visiteurs bénévoles. Vous avez dit que certains agents avaient une certaine vue négative sur notre rôle. Nous voudrions savoir pourquoi et, à votre avis, comment collaborer et à quels sujets ?

Anne :

Il est clair que certains agents « n'aiment pas » les bénévoles.

Il faut savoir qu'il y a des populations qui sont ou qui se retrouvent précarisées et vont connaître cette autre injustice sociale de finir en prison.

Parmi certains de ces détenus, il y a ceux « *qui ont décidé de bien vivre hors des clous* » et qui assument leur situation, d'autres qui se font passer pour des victimes, mais qui sont loin de l'être, et qui profitent de la situation pour vivre mieux.

Certains agents ne prendront pas un recul suffisant face à cette conception d'un détenu. Pour eux, le détenu a commis une infraction, il est puni et le système a choisi, pour lui, la prison.

Lorsqu'on expliquera qu'ils ont connu une vie difficile, ils ont du mal à leur accorder une indulgence. Ce personnel ne voit pas pourquoi on devrait leur offrir une aide. Certains agents ne se fixent que sur la notion de surveillance et de sécurité et ne se soucient pas du social.

Actuellement, la moyenne, de ceux qui adoptent cette attitude, est d'un agent sur quatre, alors qu'il y a vingt ans, elle était de quatre agents sur cinq. Il y a donc une évolution notable et favorable.

Les nouveaux agents commencent à avoir une idée plus humaine de leur métier. Leur plus grande frustration c'est de ne plus avoir le temps d'entendre la plainte de détenus et de constater à travers leur colère une vraie détresse. Ils voudraient leur apporter quelque chose... mais ils n'ont pas toujours les moyens ou le temps de bien comprendre la réelle demande du détenu qui se cache derrière sa plainte et d'y répondre adéquatement. Ces agents préfèrent continuer leur travail professionnel malgré les moments psychologiques durs et stressants. Il y a la pression des tâches quotidiennes à réaliser dans les temps, la pression des incidents mettant en danger la sécurité, la pression subie par les services internes qui ne relayent ou ne traitent pas les demandes des détenus dans un temps raisonnable, la pression imposée par d'autres collègues qui ne veulent pas développer une relation sociale d'échanges avec les détenus et les services externes et la pression de « vouloir bien faire sans passer pour un naïf ». Heureusement, malgré tous ces paramètres, un bon nombre d'agents, aujourd'hui, font de leur mieux pour prendre ce temps d'écoute en cas de situations urgentes ou graves et pour le reste, ils réalisent que les services externes, comme les visiteurs bénévoles, permettent aux détenus de pouvoir relâcher la pression en ayant des échanges qui font défaut sur section faute de temps. Malheureusement, pour le moment, il n'y a encore qu'une minorité d'agents qui comprennent le bénéfice à gagner en collaborant avec les visiteurs bénévoles. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en cas de manque d'effectifs du personnel pénitentiaire, cet accès à l'échange est l'un des premiers à être limité au sein de la prison, car il ne fait pas partie des priorités. Or, en réalité, il est primordial : cela désamorcerait un certain nombre d'incidents dus à une frustration par manque de communication.

Pour les visiteurs, il y a aussi beaucoup d'agents qui ne réalisent pas le travail qu'ils accomplissent, il s'agit surtout des agents qui n'aiment pas trop le social. Ils n'aiment d'ailleurs pas les services sociaux externes le plus souvent, car ils estiment que ceux-ci ont tendance à « victimiser » le détenu et à « diaboliser » l'agent.

Certains agents, d'ailleurs, sortent du cadre qui demande à l'agent de faire subir aux détenus la peine décidée par un juge, celle de l'enfermement et de leur perte de liberté. Mais il ne faut pas enlever aux détenus leur identité et leur humanité ! Pour accomplir un travail de réinsertion, il faut s'assurer que les détenus soient au minimum dans le même état qu'à leur arrivée ou de préférence mieux quand ils sortiront.

Actuellement et d'une manière générale, les directeurs comme les agents sont davantage sensibilisés à l'aspect social de leur rôle.

Visiteuse :

Comment envisagez-vous pratiquement la collaboration avec les visiteurs ?

Anne :

Anne pense que les agents doivent avoir des informations sur notre travail et notre association. Elle parle du bénéfice que des échanges avec le personnel nous apporteraient et surtout à notre « travail » sur le terrain.

Michael :

En Allemagne, le problème entre les bénévoles et ceux qui portent un uniforme est semblable. Il y a des préjugés, l'obsession de la sécurité et le fait que les bénévoles ne s'occupent essentiellement que des détenus. Mais il est possible de travailler avec les bénévoles, de partager et de discuter avec eux. De plus, l'accompagnement d'un détenu par un visiteur est important car il réduit son stress et facilite en conséquence les prestations du surveillant.

L'agent responsable peut aussi donner des conseils aux bénévoles. Il faut inviter les bénévoles à rester cinq minutes de plus sur place lors de leur passage en prison afin de parler aux agents, de faire connaissance et ainsi d'améliorer les contacts.

7. Débat :

La réinsertion est immédiatement évoquée par un visiteur.

➤ *Que se passe-t-il pratiquement à l'entrée en détention et aussi qu'est-il prévu pour la réinsertion ?*

Anne :

Lors de l'entrée en prison, le détenu est inscrit au Greffe, puis il passe au service « Bain » qui gère ses affaires personnelles en sa possession pour séparer les objets autorisés en cellule des prohibés avant de lui donner ses affaires carcérales.

Il reçoit la tenue pénitentiaire : 2 pantalons, 1 veste, 1 pull polaire de couleur bordeaux, 2 T-shirts blanc, mais pas de caleçon ni de chaussettes, sauf éventuellement via le service médical ou l'hôpital. Comme entrant, on lui donne un kit d'hygiène, si disponible, ainsi qu'une bassine dans laquelle il a une cruche, des couverts, une assiette, un bol et une tasse. Il reçoit aussi un drap, un coussin, une couverture et 2 essuies d'une grande et petite taille ainsi qu'un gant de toilette.

Les échanges entre détenus sont interdits, mais il peut y avoir une certaine tolérance accordée par le personnel, pour subvenir aux besoins d'un indigent par exemple. Il y a un manque de couvertures, d'oreillers, de draps et de matériel...

Pour la réinsertion, l'agente redit combien elle est dépourvue.

Michael :

En Allemagne, la réinsertion est difficile, mais il faut la préparer avec les détenus. Elle réussit dans un cas sur deux. Il y a des personnes avec qui cela ne fonctionnera jamais, mais il est indispensable de s'engager dans cette voie-là.

Anne :

En Belgique, nous aimerions effectuer ce travail de réinsertion. Mais, le plus souvent, la sécurité passe en priorité. Certains détenus, malgré tout, s'y intéressent dès leur entrée en prison (exemples : des toxicomanes, des illettrés...).

Le but serait de trouver un rythme et une structure de vie qui leur permettent, dès l'enfermement, d'œuvrer afin de retrouver à leur sortie une place dans la société.

Anne dit réaliser qu'un détenu qui a une structure sociale à l'extérieur de la prison aura davantage de chance. La justice agit trop souvent en fonction de la couche sociale de population et de la situation vécue du

délinquant. Pour conclure qu'il y a beaucoup de choses à repenser, comme « *quelles sont les racines de la délinquance, comment et où commence-t-elle, etc.* ».

➤ *Une visiteuse intervient : évoquant la réinsertion, il y a quelque chose de basique dont il faut parler : le taux de récidive. Il n'y a pas de chiffres très fiables en Belgique, mais il est dit qu'il y a 50% au minimum de taux de récidive en Belgique. Connaissez-vous le taux de récidive en Allemagne ?*

Michael :

La réinsertion est difficile et il est impératif de la préparer avec les détenus pour y arriver. Elle est réussie pour un peu plus de 50 %. Mais, les chiffres dépendent de la façon dont on calcule. Si un détenu revient après 10 ans, peut-être était-il à l'étranger et y a-t-il commis un délit qui ne sera pas répertorié dans les chiffres de récidive. Il est donc difficile d'interpréter exactement les chiffres.

➤ *On entend qu'en Allemagne on ferme des prisons, est-ce exact ?*

Michael :

Oui, mais on les reconstruit ensuite !

Tout est relatif ! Dans les états du Sud comme la Bavière, les prisons sont plus répressives. Dans le Nord, on est plus libéral. Cela se reflète d'ailleurs dans les votes.

➤ *Quel est le coût de la détention ?*

Un visiteur émet une réflexion sur le coût de l'enfermement : ces chiffres proviennent des statistiques européennes. En Belgique, une journée d'enfermement revient à 137 euros, en France à 102 euros, en Allemagne à 129 euros. Donc, en Belgique, cela se chiffre annuellement à 50 000 euros, en France à 37 000 euros, en Allemagne à 47 000 euros.

Pour ce prix-là, qu'avons-nous en Belgique ? Nous avons une situation catastrophique. Il y a des détenus qui n'ont pas un kit d'hygiène, pas

assez de vêtements, pas de caleçons ni de chaussettes quand ils entrent, pas assez à manger et qui sortent pires que lorsqu'ils sont entrés, qui récidivent, qui ne sont pas considérés, qui sont infantilisés. Je pense que ce qui est demandé à un surveillant c'est de faciliter la réinsertion. Mais alors, combien faut-il dépenser : 100 000 euros, par an ?

Anne :

La question financière, le budget, a son importance, mais il n'y pas que le budget, les visiteurs peuvent aider bénévolement. Sans argent on peut aussi faire de très belles choses dans la relation, le dialogue et le souci de la communication. Il peut y avoir beaucoup de colère et d'agressivité contre un agent parce qu'il y a une mésentente, une mauvaise communication. Le détenu ne comprend pas ce qu'il lui arrive et parfois il n'y a personne qui peut le lui expliquer. Il a besoin d'un échange humain et d'accompagnement. Dans ma carrière, plusieurs détenus m'ont dit n'avoir jamais connu, avant la prison, un vrai dialogue, ni avoir été considérés et respectés. Les détenus veulent être respectés. L'échange humain est donc primordial. L'insertion dès lors est en bonne route.

➤ *Philippe*, qui connaît le sujet, fait remarquer qu'au Canada, ce n'est pas une question d'argent. « Notre fierté au Canada c'est que nous avons 12 000 bénévoles, volontaires, qui entrent dans nos prisons. Nous investissons dans la formation de tous ces intervenants bénévoles qui sont en fait les premiers agents de la réinsertion. Chaque bénévole qui entre en prison vit une expérience de relation humaine positive et devient un agent de réinsertion à l'extérieur. Chaque bénévole a un réseau autour de lui, et va parler de façon positive et non stigmatisante aux personnes qui sont en prison. Ces 12 000 personnes se démultiplient chaque fois.

Il faut réapprendre à faire confiance aux bénévoles, mais aussi à les former.

Quant à la considération du personnel, il pense que c'est un point essentiel. Dans les établissements pénitentiaires, au Canada, on les appelle des "*officiers correctionnels*", même au niveau le plus bas, ce qui donne une autre dimension. C'est vrai aussi que leur formation ressemble plus à celle de l'Allemagne qu'à celle de la Belgique en matière d'exigences et de durée de formation. Il faut deux années d'études après le secondaire avant de pouvoir entrer dans le processus

de formation carcérale. Une expérience l'a beaucoup frappé dans une prison de l'Ontario, c'était le fonctionnement d'une maison de peine, pas d'une maison d'arrêt, qui se faisait par pavillons. Il a l'impression qu'il y a beaucoup moins d'agents que chez nous,

➤ *Comment est-ce possible ?*

C'est parce qu'on mise sur le travail de responsabilisation des détenus dans la répartition des tâches. Il y a une série de tâches de base, qu'Anne a décrites, qui sont assumées par les détenus. Les *officiers correctionnels* sont beaucoup plus associés à la réflexion du fonctionnement d'une unité. On commence une journée en mettant tout le monde ensemble, services psychosociaux, intervenants spirituels, religieux, officiers correctionnels et détenus, et on prend une heure pour s'écouter sur ce qu'il s'est passé le jour précédent : y a-t-il des besoins ou des choses difficiles à faire, etc. ? Chose importante dans cette prison-là, chacun des *officiers correctionnels* est un "manager de crise" en charge de 4 ou 5 détenus. Chaque agent sait qu'il a 4 ou 5 détenus qui lui sont attribués. Il pourra servir de relais avec tous les services psychosociaux, les visiteurs, etc. Ainsi, en plus de sa mission de surveillance, il prendra en charge le suivi du cheminement des 4 ou 5 détenus dont il est responsable. Cela aboutit à une sorte d'émulation de ces agents qui savent que leurs détenus peuvent se confier à eux et que les services psychosociaux ont besoin d'eux comme agents de liaison.

En Belgique, ce fonctionnement n'est pas valorisé du tout, ce qui fait qu'on arrive à une forte tension et à une communication qui est lamentable.

Et de conclure : le gros problème de nos prisons, ce ne sont pas les moyens, c'est que nous sommes des handicapés de la communication. On est dans un univers de méfiance, de stress et de peur. Tout le monde se méfie de tout le monde, parce que tout le monde a vécu l'expérience d'avoir été mal reçu lors d'une communication qu'il voulait faire passer. La fluidité n'existe plus. On n'arrête pas de paralyser l'institution. Je crois que c'est plus une question de culture qu'une question de moyens !

(Fin des échanges.)

Le mot de la fin :

Solange souhaite ne pas terminer cette journée sur une note trop pessimiste. Après avoir entendu les “manques” de l’administration pénitentiaire et de la Justice dans la gestion du personnel et des prisons, elle exprime de l’espoir pour l’agent pénitentiaire. Avec Hubert, elle a eu l’occasion de rencontrer le conseiller (de l’époque) de la cellule stratégique du Ministre de la Justice, Monsieur Rudy Van De Voorde.

Monsieur Van De Voorde souhaite faire évoluer la fonction “d’agent pénitentiaire” en admettant toutefois que tout changement s’avère toujours trop lent.

Il préconise la constitution d’un “*Conseil pénitentiaire*” comprenant des partenaires de la chaîne pénale et des académiques dont le rôle serait d’éclairer le ministre de la Justice. Dans ce contexte, ils auraient aussi leur mot à dire dans la gestion des prisons.

Pour les agents, développer davantage les cours de déontologie et de spécialisation lui semble primordial. De plus, *“la sélection des nouvelles recrues ne pourrait plus se faire uniquement sur la seule base d’un test informatique. Cela nécessiterait un ou plusieurs entretiens. La spécialisation se ferait aussi en remettant l’agent en contact avec les détenus et en lui donnant une fonction d’accompagnement dans le cadre des activités des détenus (comme aux Pays-Bas - Étude de Kristel Beyens, professeur de criminologie à la VUB)”*

Aux Pays-Bas - mais, semble-t-il, aussi en Allemagne - l’agent pénitentiaire est constamment en contact direct avec les détenus. Certains agents pénitentiaires vont même au préau avec les détenus souvent sans uniforme. Ils écoutent les difficultés que les détenus leur confient et essaient de les aider dans les démarches qu’ils doivent entreprendre.

Nos agents pénitentiaires deviendraient ainsi des accompagnants. Des relations respectueuses et positives entre agents et détenus pourraient plus facilement se créer. Une sécurité “dynamique” se développerait, plutôt qu’une sécurité “relative” à base d’interdits et de répressions.

Ce nouveau profil de l’agent pénitentiaire, soutenu par des formations et des stages ciblés, en ferait également un partenaire de tous les intervenants en prison et lui procurerait une vraie reconnaissance. De ce fait, l’emploi deviendrait plus attractif, favoriserait le recrutement et diminuerait l’absentéisme.

Qu'espérons-nous demain ?

En tant qu'association, regroupant des visiteurs de prison, nous ne pouvons qu'encourager tout changement remettant en cause le fonctionnement actuel de nos prisons, dont les missions des agents, mais aussi la lourdeur des peines prononcées. Cela, d'autant plus, que les experts sont unanimes à dire que la longueur des peines et l'enfermement, tels qu'ils sont trop souvent décidés, ne garantissent pas l'amendement et la non-récidive.

La constitution d'un "conseil pénitentiaire", enrichi de la présence de chercheurs académiques et de spécialistes, pourrait encourager le pouvoir politique à repenser le fonctionnement des prisons, l'importance des peines et proposer davantage d'alternatives à l'emprisonnement.

Pour en savoir plus :

Superficie :

RFA : 357.386 km²
RN-W : 34.083 km²
Belgique : 30.688 km²

Populations respectives :

RFA : 82.000.000 h
RN-W : 18.000.000 h
BEL : 11.431.406 h

Etablissements en Allemagne (RFA)

- 180 établissements pénitentiaires
- 19 établissements ouverts
- 82.000 places de prisonniers pour 65.000 détenus, mais en RN-W il y aurait surpopulation
- 4.300 places pour femmes

Etablissements du Land Rhénanie du Nord-Westphalie

- 36 établissements pénitentiaires
 - 5 ouverts
 - 5 pour des femmes
 - 5 pour des jeunes
- 6 établissements de détention de jeunes
- 1 établissement de thérapie
- 1 hôpital pénitentiaire
- 1 école de formation des agents pénitentiaires
- environ 17.000 places de prisonniers
- environ 1.000 femmes
- environ 1.000 mineurs d'âge
- environ 8.000 fonctionnaires

Etablissements pénitentiaires en Belgique

- 35 prisons : 17 en Flandre, 2 à Bruxelles, 15 en Wallonie (dont 1 centre de détention ouvert + 1 semi ouvert) et 1 centre de Défense Sociale (internés - Paifve)

- 10.305 détenus au 27/12/2018 (+ les personnes sous surveillance électronique et autres mesures alternatives)

- Surpopulation carcérale moyenne : 11% (pouvant aller jusqu'à 40% ou plus dans certains établissements)

- Les établissements pour mineurs ne dépendent pas du SPF Justice

Vous pouvez soutenir l'Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique (AVFPB), soit par un don, soit en la rejoignant comme membre effectif (si vous êtes actif en prison) ou comme membre adhérent (sympathisant).

Conformément au Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD/GDPR) entré en vigueur le 25 mai 2018, nous vous confirmons que vos données personnelles sont confidentielles et ne seront en aucun cas délivrées à des tiers.

**Bulletin d'affiliation à l'AVFPB à envoyer par courriel : avfpb@hotmail.com
ou par poste c/o Hubert d'Ansembourg Sint-Annastraat 95-A 3090 Overijse
Compte bancaire : BE85 3630 7395 9106 de l'AVFPB (mentionner le statut souhaité)**

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE :

PRISON VISITEE (si visiteur effectif) :

ADRESSE MAIL :

Souhaite devenir membre effectif (réservé aux visiteurs de prison - cotisation : min
EUR 15)

devenir membre adhérent (cotisation facultative)

faire un don à l'AVFPB et désire être tenu au courant de ses activités

faire un don à l'AVFPB mais ne désire pas être repris dans la mailing-list

DATE :

SIGNATURE :

